



Comment payer la prestation compensatoire ?

Par **jurin**, le **02/11/2008** à **08:22**

Je suis condamné à verser une prestation compensatoire de 120000€ à mon ex-épouse. Je n'ai pas cette somme; je ne pourrai m'exécuter qu'après avoir vendu les biens me revenant après le partage de la communauté, ce qui va prendre un certain temps; en attendant que puis-je faire ? Dois-je demander au juge de l'exécution de procéder à des versements périodiques jusqu'à cette vente, mon ex refusant l'attribution de bien en pleine propriété ou en usufruit. Quels sont les délais de début de paiement de cette prestation ? Je vous remercie.